

Du foyer de travailleurs migrants au foyer d'immigrés sans travail

Jean SOUSSEAU *

**Une partie des résidents des foyers vit
une sorte de dépression existentielle :
prématurément hors-circuit du travail,
prématurément vieillie...**

**Elle s'accroche cependant à
une quête qui semble impossible :
le travail. Et si cette quête cachait
un sens plus profond :
"la reconnaissance de la dette
de la société d'accueil" envers
cette immigration ?**

Association loi de 1901, l'A.L.A.P (1) a été créée en 1973, afin de favoriser l'accueil, le logement et la promotion des travailleurs migrants et leur famille, en Haute-Savoie. A côté de missions traditionnelles telles que l'accueil et l'orientation des étrangers, ou le logement social des travailleurs migrants isolés, elle a étendu ses interventions à divers publics précarisés (2).

Membre de l'UNAF0, l'ALAP gère depuis une vingtaine d'années, quatre Foyers de Travailleurs Migrants (F.T.M) dont trois en Vallée de l'Arve (3), dans l'axe Annecy-Chamonix, et un autre à Rumilly, qui a désormais le statut de résidence sociale. Cet ensemble résidentiel représente une capacité globale de plus de 700 lits.

Dans ce cadre, nous avons mené une enquête auprès de résidents âgés de 50 à 59 ans, immigrés, en inactivité actuellement, mais en quête de travail. L'objectif étant le sens de cette quête par rapport à une trajectoire globale et le sens de leur résidence dans des foyers pour *travailleurs* migrants.

Anachronismes et paradoxes

Bon nombre de ces hommes migrants isolés venus principalement du Maghreb dans les années 60 pour travailler temporairement en France, vivent encore aujourd'hui dans les foyers construits pour les accueillir provisoirement. Travailleurs privés de travail, pères et époux privés de leur famille, ils se trouvent en quelque sorte «assignés à résidence».

Cette population, essentiellement masculine, d'une moyenne d'âge de plus de 50 ans, présente

*Etudiant en D.S.T.S (Collège Coopératif Rhône-Alpes)
Travailleur social chargé d'insertion à l'ALAP (74)

souvent un vieillissement précoce et des pathologies physiques ou psychiques consécutives aux travaux pénibles ou aux souffrances de l'exil.

En fait, ces structures, non conçues à l'origine comme habitat pérenne, sont aujourd'hui confrontées à un double défi : s'adapter à cette nouvelle vocation d'être un lieu de vie permanent pour immigrés vieillissants en perte d'autonomie, et, répondre aux besoins d'un nouveau public de jeunes nationaux en situation précaire, attirés par des logements sociaux à faible coût.

La problématique qui se dégage de ces constats implique le destin des résidents migrants de ces foyers autant qu'elle engage la responsabilité politique et sociale de la société d'accueil qui a économiquement bénéficié de la force de travail de ces hommes durant les trente glorieuses. Ces «travailleurs immigrés» — comme il était d'usage de désigner, sans les nommer, les ouvriers maghrébins — ont localement contribué à l'essor économique de l'industrie du décolletage, en vallée de l'Arve. Ils ont aussi constitué la première catégorie professionnelle à grossir massivement les rangs des demandeurs d'emploi, lorsque la crise économique des années 80, a rattrapé un département encore épargné par le chômage.

Ainsi, en 1996, on constate dans les foyers ALAP de la vallée de l'Arve que le taux de chômage moyen dépasse 20% (contre 15% à l'échelon national, pour la même catégorie professionnelle, c'est-à-dire le groupe des ouvriers non-qualifiés de l'industrie). De même, le taux d'inactivité atteint presque 40%, en comptant dans ce dernier cas, les travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, ainsi que les pensionnés d'invalidité et de vieillesse. Ce qui veut dire que sur 10 «travailleurs immigrés» résidant en foyer, 4 sont sans travail.

De plus les conséquences économiques du chômage sur ces «travailleurs sans travail» —selon le mot de Hannah Arendt (4)— ne pouvaient être qu'aggravées, d'abord par la perte de cela même qui avait constitué l'objet premier de leur migration, et qui du coup définissait leur statut social, à savoir le travail ; ensuite par l'exil vécu dans ces foyers collectifs, renvoyant implicitement à l'absence de ces autres foyers privés et familiaux situés de l'autre côté de la Méditerranée...

Des pertes multiples en cascade

Avec la dissolution du statut de travailleur, se pourrait-il que ce soit l'essentiel de leur dignité sociale qu'ils aient perdu ? Serait-ce cette même dignité qu'ils aspirent à recouvrer, à travers l'illusoire reconquête d'un statut périmé ?

Nos observations de terrain ont confirmé cette hypothèse de l'identification sociale de ces immigrés à ce statut de travailleur, qui était la «raison d'être» — comme l'a dit Abdelmalek Sayad (5)— de leur immigration à caractère économique. Mais les données du terrain ont aussi révélé un aspect psychologique et culturel, à savoir la perte de la dignité sociale consécutive à la perte du statut de travailleur (6).

Le Dictionnaire Le Robert nous rappelle que la dignité est le respect que mérite une catégorie de personnes, également le respect de soi... «Mérite»-t-on encore le respect quand on ne «mérite» même plus de travailler ?... C'est un résident immigré qui nous confiait un jour qu'il était «perdu», et qu'après cinq ans de chômage, le foyer était devenu pour lui «comme une prison... avec seulement les portes restées ouvertes !» Même s'il rentrait au pays «maintenant», il se sentirait encore «perdu» ajoutait-il... L'homme qui a perdu sa dignité, ne serait-il pas en prison, où qu'il aille ? De même, un autre résident nous a un jour «crié» son «dégoûtage» — comme il disait — au sujet de sa situation de RMIste qu'il ressentait comme humiliante après avoir travaillé en France pendant plus de trente ans ...

Indignes de travailler, ces travailleurs sans travail ne seraient-ils pas devenus indignes d'exister ?... Mais, au-delà de la dignité du travail, n'y aurait-il pas un autre enjeu lié au statut familial : l'honneur du chef de famille maghrébin investi d'une autorité morale et sociale qui vaut pour une grande part par son pouvoir économique ? Le travail immigré détermine et conditionne l'immigré, de sorte qu'en bonne logique, l'on peut avancer qu'en laminant ce même déterminant, le chômage immigré remet en question le statut de chef de famille, et s'attaque à son honneur, qui est une valeur bien ancrée dans les sociétés maghrébines (7). Ainsi donc nous observons qu'à côté des notions de statut et d'identité, le concept anthropologique d'honneur, peut fournir une explication complémentaire de cette quête parfois désespérée du statut de travailleur, et du maintien des immigrés en France...

Le dilemme de la condition de chômeur

Nous voulons simplement souligner dans ce court paragraphe, l'influence culturelle que la société d'accueil n'a pas manqué d'exercer sur le mode de vie et le mode de pensée des migrants, à travers la représentation sociale omniprésente et normalisante du travail.

Pour reprendre le concept de Pierre Bourdieu, l'on peut affirmer que l'habitus (8) du travail a été et reste une forte dominante culturelle de la société française à l'instar des sociétés industrielles modernes européennes. Dans ce contexte, le citoyen n'est reconnu socialement que par rapport au travail, qu'il soit présent (ce qu'il fait dans la vie), passé (s'il est à la retraite, donc retiré de la vie dite active), ou futur (le métier auquel il se destine étant jeune).

Le travail jouerait donc bien ce rôle de «grand intégrateur» (9) dont parle Yves Barel ; et le statut de travailleur apporterait à l'identité sociale son principal fondement. Durant les trente glorieuses, toute personne appartenant à la population active, était quasiment assurée d'occuper un emploi. A contrario, il faut donc relativiser quelque peu la spécificité du chômage immigré en notant que les chômeurs nationaux de longue durée ont partagé avec les chômeurs immigrés — la souffrance de l'exil en moins — la difficulté commune d'être sans travail dans une société où le travail faisait sens et... société.

La perspective de la reconnaissance sociale de l'immigration maghrébine

Rappelons-nous tout d'abord — avec le dictionnaire Robert — que la «reconnaissance» est, entre autres, «le fait d'admettre (une chose) après l'avoir niée ou en avoir douté, et l'avoir examinée».

Au fond, la problématique de «l'oubli social» des immigrés isolés résidant en foyer, ne serait-elle pas liée à la question de la reconnaissance de la dette de la société d'accueil envers l'immigration ? Car au-delà même de la reconnaissance d'une situation matérielle et socio-juridique, se pose le problème de la reconnaissance des personnes dans leur singularité... Ce processus de reconnaissance n'est-il pas consubstantiel à la condition et à la construction de toute identité d'homme ?

Au niveau sociologique, durant une première période — comme nous l'avons déjà indiqué — les immigrés ont été «connus» de la société d'accueil (au sens d'identifiés socialement), comme «travailleurs immigrés». Ce statut de travailleur auquel ils se sont largement identifiés, a été une forme de reconnaissance sociale. Or aujourd'hui, trois cas se présentent : soit l'immigré a fait un regroupement familial, et alors sa reconnaissance sociale passe par l'intégration sociale de la famille au sein de la communauté d'accueil. Le pays d'immigration a —comme dette— l'obligation de favoriser cette intégration. Soit l'immigré est retraité, et il a fait le choix de rentrer définitivement au pays, en rapportant comme contre-partie financière, sa pension vieillesse, voire une pension d'invalidité. A travers le statut de pensionné, et malgré le montant minime de cette pension l'immigré reçoit une certaine reconnaissance économique et sociale de son travail par la société d'accueil (10), et la société d'origine ne peut que lui être reconnaissante de contribuer financièrement à la subsistance de la famille dont il est le chef. Soit — c'est le cas qui nous occupe ici — l'immigré vieillissant ou malade ne peut plus travailler, sans avoir encore droit à la retraite ; il réside alors seul en foyer, dans le dénuement matériel, l'inactivité, l'exclusion sociale et l'exil.

Celui-ci manque alors de reconnaissance sociale de toutes parts. Il a d'abord pour ainsi dire été oublié par la société d'accueil dans l'extra-territorialité des foyers, humilié par les fourches caudines des minima sociaux, comme s'il devait vivre d'aumône, lui qui a travaillé durement et dignement toute sa vie. Dès lors, s'il ne trouve plus de travail en raison de facteurs multiples (11), la France ne lui doit-elle pas — en contrepartie des contributions apportées à sa reconstruction et à sa prospérité économique— la reconnaissance juridique d'un réel statut d'ancien travailleur immigré ?

Il nous paraît donc urgent d'engager et mener à terme la conversion de ces structures d'hébergement provisoire en habitat adapté et permanent, permettant à ces anciens travailleurs de vivre dignement, dans la prise en compte de leur vieillissement, de leur santé dégradée, et de l'éventuelle perte d'autonomie susceptible d'en découler. Il nous semble enfin important que l'Etat français assure une pleine reconnaissance sociale à cette population «oubliée» en lui procurant des conditions de logement décentes, en favorisant son accès au droit commun, en créant un éventuel statut de

l'ancien travailleur immigré qui garantirait à chaque intéressé —même avant la retraite— le bénéfice du minimum vieillesse et de la protection sociale, et la faculté de circuler librement entre France et pays d'origine, sans perdre le bénéfice d'aucun de ses droits.

- (1) Association pour le Logement, l'Accueil et la Promotion des Travailleurs et leur Famille en Haute Savoie.
 (2) Actions de formation de base, d'accompagnement social R.M.I et A.S.I (Appui Social Individualisé), de prévention au profit des gens du voyage, animations socio-éducatives de quartier, actions collectives de réinsertion sociale et professionnelle pour les résidents des foyers, mise en place d'un Pré-C.A.D.A au foyer de La Roche sur Foron, et d'un C.A.D.A (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) au foyer de Rumilly etc.
 (3) Trois foyers sont respectivement situés à La Roche sur Foron, Marnaz et Scionzier. Sur le plan économique, la vallée est réputée pour son *industrie du décolletage*, qui concentre,

sur un rayon de 25 kilomètres, environ 75 % de la production nationale.

- (4) ARENDT H. 1983 p.38.
 (5) in SAYAD A., *Les Paradoxes de l'altérité* 1991 De Boeck.
 (6) Rappelons-nous le mot désespérément lucide de Sayad selon lequel les immigrés au travail, étaient à tel point marqués du sceau d'un statut provisoire, qu'hébergés dans des logements provisoires, ils étaient non seulement des travailleurs provisoires, mais aussi des « hommes provisoires ».
 (7) in BOURDIEU P., *Trois études d'ethnologie kabyle - Esquisse d'une théorie de la pratique* - 1972.
 (8) Revue SCIENCES HUMAINES N°105/mai 2000 : « Selon P.BOURDIEU, l'habitus désigne « une matrice déterminée par notre position sociale, qui nous fait voir le monde et agir dedans. L'habitus se traduit par des styles de vie, mais aussi par des jugements (politiques, moraux, esthétiques). Il n'est pas qu'un ensemble de normes, il est aussi un moyen d'action, qui permet de créer, de développer des stratégies ».
 (9) BAREL Y. 1990.
 (10) Qui ne comporte pas de « compensation » pour les travaux pénibles effectués.
 (11) Usure, vieillissement prématurés, gros problèmes de santé, non-adéquation du marché du travail...

BEAUVERT : UN FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS SEME ET PARTAGE LES FRUITS DE LA TERRE

Le Foyer SONACOTRA du quartier Beauvert (près du Village Olympique de Grenoble) a été construit dans le cadre des Jeux Olympiques de 1968 : 410 chambres, un programme de réhabilitation ambitieux et indispensable en cours de mise en œuvre. Sa population est vieillissante et s'accroît en inactifs, dont les origines rurales motivent souvent un désir d'activités manuelles et de plein air.

Depuis plusieurs années l'idée germe (!) à la Ville de Grenoble, à l'ODTI par l'intervention du correspondant social et bien sûr à la SONACOTRA, mais une étude menée par la FONDA fut nécessaire pour concrétiser le projet, qui est aujourd'hui confié à l'association : **Les Jardins de la Solidarité**.

Une parcelle de 500 m², des jardiniers (dont environ 15 résidents) formés et suivis par un animateur, dans le but de favoriser les échanges entre les résidents, de donner la possibilité d'exercer une activité manuelle valorisante qui rythme le déroulement de la journée et rend chacun autonome.

Ces «Jardins Familiaux» se donnent comme priorités de nouer des liens généreux autant que respectueux avec la

terre et le monde vivant, de tisser des liens solides d'entraide et de dialogue avec les habitants de ce quartier, mais aussi de retrouver des racines, la liberté et la responsabilité citoyenne.

Non seulement cette activité respecte les différences culturelles et générationnelles, mais elle facilite leur rencontre, leurs échanges, leur aspiration à vivre ensemble. Ce projet est fondé sur une importante concertation entre les résidents du Foyer, les habitants du quartier, les acteurs divers, enseignants, professionnels, politiques etc...

Le jargon traditionnel qui parle de «désenclavement» est ici pleinement explicité. En effet la parcelle de terre partagée au cœur du quartier s'entretient et fructifie grâce à une volonté commune des divers habitants de cet environnement : résidents du Foyer (bien sûr), enfants des écoles, retraités voisins, inactifs et inactives retrouvant ainsi dignité et contacts sociaux... Les initiateurs ont le désir de nourrir, plus que des estomacs, des espoirs et des rencontres humaines.

Michèle MONTEILLER